

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le dixième (10e) jour de décembre 2024 à 19h30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Luc Gervais, Madame Hélène Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2024
- 05 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2024
- 06 Adoption des états financiers au 30 novembre 2024
- 07 Dépôt du rapport financier 2023
- 08 Correspondance (résolutions)
- 09 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 10 Nomination de Mme Carole Ruel comme membre permanent sur le comité consultatif d'urbanisme
- 11 Résolution d'attestation de formation pour les membres du comité consultatif d'urbanisme
- 12 Demande de dérogation mineure
- 13 Cotisation à payer à la COMBEQ
- 14 Autoriser la dépense pour les tests de laboratoire, ponceau route Lefebvre
- 15 Offre de services pour la surveillance des travaux, ponceau route Lefebvre
- 16 Modifier la résolution 2024-09-149, déficit de l'OMH
- 17 Quote-part à payer à la MRC de Mékinac pour l'année 2025
- 18 Affaires diverses :
 - .1 approbation provisoire du budget des loisirs
 - .2 Noël du Cœur
 - .3 Œuvre du Lac en cœur
 - .4 Résolution d'appui analyse de la gestion de la Sûreté du Québec – augmentation des factures
 - .5 Résolution d'appui - couverture cellulaire
 - .6 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec
- 19 Questions :
- 20 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

2024-12-193

2024-12-194

04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2024

2024-12-195

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2024

2024-12-196

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 novembre 2024 pour un montant de 213 485.78 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en novembre pour un montant de 5 715.74\$. D'approuver les salaires nets versés en novembre pour un montant de 30 789.62 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Adoption des états financiers au 30 novembre 2024

2024-12-197

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 30 novembre 2024. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 novembre 2024 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

07 Dépôt du rapport financier 2023

2024-12-198

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu d'approuver les états financiers de l'année 2023 préparés par Raymond Chabot Grant Thornton de Granby.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

08 Correspondance

Les points de la correspondance ont été ajoutés aux affaires diverses

09 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les membres du conseil déposent, séance tenante, leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

10 Nomination de Mme Carole H. Ruel comme membre permanent sur le comité consultatif d'urbanisme

2024-12-199

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu d'accepter la nomination de Mme Carole H. Ruel comme membre du comité consultatif d'urbanisme. Ce mandat se terminera en janvier 2026.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Résolution d'attestation de formation pour les membres du comité consultatif d'urbanisme

2024-12-200

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Tremblay, M. Marcel Lapointe, M. Mario Gervais, Mme Hélène Gilbert et Mme Carole H. Ruel ont suivi avec assiduité la formation intitulée "CCU : MODE D'EMPLOI (formation obligatoire)" dispensée par la FQM le 13 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du P.J. 16 venu modifier la L.A.U. les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) ont l'obligation de suivre une formation afin de comprendre leur rôle et responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la formation couvrirait des sujets essentiels en lien avec le cadre légal établissant leur rôle au sein du comité, les règlements discrétionnaires (PIA, PAE, DM, PPCMOI, etc.) sur lesquels se base l'évaluation qualitative des projets et les différents types de déroulement possible d'une séance ;

Sur proposition de : M. Luc Gervais

Il est par la présente résolu que M. Michel Tremblay, M. Marcel Lapointe, M. Mario Gervais, Mme Hélène Gilbert et Mme Carole H. Ruel reçoivent l'attestation de formation pour avoir complété avec succès le programme susmentionné.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Demande de dérogation mineure

2024-12-201

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas l'usage ou la densité d'occupation du sol (L.A.U. 145.1) ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité (L.A.U. 145.2);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas une zone à contraintes particulières pour des raisons de sécurité, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (L.A.U. 145.2 & 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur des travaux déjà entrepris, mais présumés ayant été effectués de bonne foi (L.A.U. 145.5);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure semble porter sur un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif relève dans son argumentaire :

- L'emplacement de la clôture sur la propriété;
- L'accès à l'immeuble pour les services d'urgences;
- Le milieu environnant (type de route, aménagement de la chaussée, présence du fossé, visibilité);
- La présence de thuya en façade de la propriété;
- Le zonage agricole;
- L'impact visuel;
- La sécurité versus la route (sortie de la cours);
- L'argumentaire du demandeur;
- L'absence de voisins latéraux à proximité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Jacob

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure soit la régularisation de la clôture existante au moment du dépôt de la demande de dérogation

mineure. Soit, une clôture de type portail, de 1,9m de hauteur et d'une longueur d'environ 11 m, située à moins de 3m de la ligne de lot avant.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Cotisation à payer à la COMBEQ

2024-12-202

Proposé par : M. Luc Gervais
D'autoriser le paiement de la cotisation 2025 de Madame Sabrina Charland, inspectrice en bâtiment et environnement et directrice générale adjointe à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le coût est de 436.91 \$, taxes incluses.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 Autoriser la dépense pour les tests de laboratoire, ponceau route Lefebvre

2024-12-203

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter l'offre de service présenté par Englobe corp. Pour le contrôle des matériaux du projet MHER-001, remplacement d'un ponceau dans la route Lefebvre. Le coût est de 3 113.30 \$, taxes en sus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

15 Offre de services pour la surveillance des travaux, ponceau route Lefebvre

2024-12-204

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter l'offre de service présenté par GRH, services-conseils pour la surveillance des travaux du projet MHER-001, remplacement d'un ponceau dans la route Lefebvre.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

16 Modifier la résolution 2024-09-149, déficit de l'OMH

2024-12-205

CONSIDÉRANT le dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour l'année 2024, révisé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2024 et le paiement de sa contribution au montant de 1822 \$, représentant 10 % du déficit pour l'immeuble situé au 440, rue de l'Église.

Cette résolution modifie la résolution n°2024-09-149.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

17 Quote-part à payer à la MRC de Mékinac pour l'année 2025

2024-12-206

Proposé par : M. Luc Gervais
Et il est résolu d'accepter de payer la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année 2025. Le coût est de 232 319 \$, payable en trois versements.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

18 Affaires diverses :

.1 approbation provisoire du budget des loisirs

2024-12-207

Proposé par : Mme Véronique Doucet
Et il est résolu que ce conseil approuve provisoirement le budget 2025 déposé par le comité des Loisirs de Hérouxville.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.2 Noël du Cœur

2024-12-208

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe monétairement à la campagne annuelle du Noël du Cœur ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de collecte porte-à-porte effectuée par des bénévoles;

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et résolu :

QUE le conseil municipal est d'accord à verser un don, au Noël du Cœur local, d'un montant de 1 000 \$!

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.3 Œuvre du Lac en cœur

2024-12-209

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et il est résolu de faire un don de 150 \$ à l'organisme « Les œuvres du lac en cœur » à l'occasion de leur campagne de souscription afin de les soutenir dans la réalisation de leur mission.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.4 Résolution d'appui analyse de la gestion de la Sûreté du Québec – augmentation des factures

2024-12-210

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par : M. Luc Gervais

QUE la municipalité de Hérouxville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Laviolette-Champlain, Madame Sonia Lebel, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.5 Résolution d'appui - couverture cellulaire

2024-12-211

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- **D'inclure** dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

.6 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec

2024-12-212

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu que la municipalité paie sa cotisation à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025. Le coût est de 1000,10 \$, taxes incluses.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

19 Questions

- .1 Collectes supplémentaires de déchets, de mai jusqu'à l'Action de Grâce
- .2 Écocentre, si possible d'ouvrir 2 fins de semaine en novembre
- .3 Piste cyclable si elle est ouverte pour l'hiver
- .4 Qu'est-ce que signifie COMBEQ
- .5 Déneigement sur Saint-Pierre Sud
- .6 Pourquoi une séance extraordinaire a-t-elle eu lieu le 20 novembre
- .7 Journaliste qui aurait traité les gens de Hérouxville de caves
- .8 Loi 86 et surtaxe sur les terres en friche

20 Levée de la séance

2024-12-213

Proposé par : Mme Helene Gilbert

QUE la séance soit levée à 20 h 17 .

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–